



**Syndicat Autonome des Fonctionnaires et Agents chargés du Contrôle des Transports Terrestres**

## **Compte rendu des réunions DGTIM DRH / OS**

le **9 janvier 2015** nous rencontrons le **conseiller social** de notre secrétaire d'état, monsieur **Guzy**, conformément aux engagements qu'il avait pris à la suite de notre mouvement social de novembre 2014. Il annonçait alors la mise en place de groupes de travail portant sur divers thèmes :

- **Thème métier** pour aborder les problèmes liés à nos compétences et à l'évolution de la filière.

- **le contrôle des MD** tous modes de transport confondus : ROUTE - FER - FLUVIAL, avec lancement d'une mission dédiée au CGEDD sur la problématique.

- **La formation** : Nécessité d'aborder l'évolution de la formation des futurs CTT ainsi que la formation des CDTT.

- **les effectifs et reclassement des CTT** ainsi que le futur régime indemnitaire **RIFSEEP**.

Ce travail ayant pour but par cet état des lieux et la présentation de propositions d'envisager des solutions pour la filière du contrôle des transports.

Idem pour la pérennisation de la carte de circulation SNCF afin de trouver l'argumentaire à présenter à la SNCF.

Cet engagement a donc été tenu puisque plusieurs réunions se sont tenues depuis février sur ces thèmes. Nous ne communiquons qu'aujourd'hui car il s'agissait de réunions de travail souvent fastidieuses qui nous laissaient souvent sur notre faim.

- Les réunions sur le thème métier :

Elles ont permis une nouvelle fois de faire un état des lieux et d'envisager des évolutions pour rendre la pratique de notre métier plus efficace.

Ainsi sur la question de nouvelles habilitations, toutes les O.S. se sont accordées pour dire qu'il n'était pas utile de nous en donner de supplémentaires (la DGITM évoquait par exemple une habilitation "OPJ" permettant entre autre les auditions...).

Par contre il est apparu que certaines habilitations étaient incomplètes (par oubli lors de la rédaction des textes ou rédactions ambiguës). La DGITM a pris note pour voir par quels moyens ces oublis peuvent être comblés (arrêtés modificatifs, décrets, insertion de modifications dans une Loi...).

Il a également été évoqué l'accès au fichier cartes grises (SIV) et permis de conduire. Des négociations sont en cours avec le ministère de l'Intérieur (nous avons fait remarqué que ces négociations durent depuis des lustres...).

#### **- La formation :**

La formation post-concours a été réorganisée avec des périodes d'alternance différente et la durée a été revue. Pour l'instant, la DGITM attend les premiers retours d'expérience (via les carnets de liaison qui matérialisent la contractualisation stagiaires / CVRH et ENTE / Tuteurs / DREAL ). Ce sujet avait fait l'objet d'une réunion en 2014 où nous avons apporté notre opposition à une réorganisation qui ne changeait rien sur le fond puisque l'alternance restait inexistante.

Sur la formation prise de poste CDTT actuellement suspendue, elle va également être revue pour les lauréats du dernier concours, et diverses possibilités doivent être examinées par un groupe de travail ( encore un... ), entre autre, en raison des nouveaux poste occupés (sans encadrement, mais référents, experts ou fonctionnels - peu importe le nom).

Toutes les O.S. sont tombées d'accord sur l'inutilité - dans sa forme actuelle - du fameux projet professionnel.

Enfin concernant formations continues 2015, 10 thématiques de formation continues sont être mises en place par différents CVRH.

La DGITM s'étonnait que peu de stagiaires s'inscrivent à ces formations... nous avons rappelé le contexte : objectifs importants, pression de certaines hiérarchies dont la priorité est l'atteinte des objectifs au mépris du reste, difficulté de transport et éloignement des centres de formation, réforme territoriale.

#### **- la matière dangereuse :**

Aucun groupe de travail sur le sujet mais une enquête du CGEDD sur l'organisation du contrôle des matières dangereuses. Nous avons à ce titre été reçu par les inspecteurs généraux en charge de la rédaction du rapport. Nous avons insisté plus particulièrement sur le contrôle ferroviaire MD car le sujet routier ne pose pas de problèmes particuliers. Nous avons rappelé que le contrôle ferroviaire MD entrain dans nos habilitations, notre statut et que nous étions les seuls agents à pouvoir contrôler et verbaliser. La DGITM a toujours refusé, à quelques expériences près, que les CTT interviennent sur ce champ. Nous avons parmi nous des collègues experts et motivés qui pourraient parfaitement exécuter des contrôles sur ce thème alors que l'Etat y est totalement absent. C'est donc à notre direction d'emploi, la DGITM de faire des propositions pour organiser ces contrôles. Nous voulons aussi démontrer notre légitimité par le contrôle ferroviaire à conserver notre carte de circulation, ceci ne constituant pas un privilège mais un outil de travail.

- Sur la partie statutaire :

Vous trouverez ci-joint le document de travail qui nous a été remis et qui fait un état des lieux. Pour résumer, au rythme actuel des concours et promotions il ne restera dans 2 ans dans le 1<sup>er</sup> garde que 25% du "stock" (effectif du 1<sup>er</sup> niveau dit "classe normal" lors de la fusion en 2012). La DRH nous le présentant comme un progrès, ce qui est vrai mais c'est dû pour beaucoup à la volonté des CTT de se présenter aux concours internes et externes de classe supérieure. La liste d'aptitude restant bien maigre tant les taux de promus-promouvables restent bas (13% pour la classe sup. et 10% pour la classe ex.).

En l'état actuel du statut des SACDD jamais la fonction publique n'acceptera un reclassement automatique des agents du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> niveau de grade, c'est **impossible** dicit la DRH.

Le seul moyen serait un changement de statut pour les contrôleurs par l'intégration dans un corps à gestion interministériel (CIGEM), par exemple un corps interministériel de contrôle. Sachant que les deux seuls corps de contrôles avec qui nous pourrions être intégrés seraient celui des douanes ou des impôts... ce qui ne semble pas gagné !

Le reclassement des B en A : une politique de requalification qualifiée d'ambitieuse a été lancée sur 3 ans doublant les possibilités d'accès en catégorie A. Ramené à la taille du corps c'est pas flambant puisque l'on est autour des 6% de possibilités de promos. Pour les CTT le problème de l'unicité de carrière pose problème puisque nous postulons vers un corps lui aussi en CIGEM aux fonctions très diverses. C'est pourquoi la DRH réfléchit à flécher des postes transports pour que les CTT reçus comme Attachés Administratifs (AAE) puissent postuler en priorité. Il a été demandé à ce que tout agent de catégorie A qui postule sur un poste Transports suivent une formation afférente à notre métier.

Enfin, concernant la nouveau régime indemnitaire :

Nous avons mis sur notre site les documents explicatifs du **RIFSEEP** et notamment sa méthode de calcul. A savoir que les CTT se trouvent portés dans deux groupes de fonctions sur 3 (le groupe 2 pour les chargés de contrôle et le groupe 1 pour les experts CTT et responsables d'unités CTT). Le régime indemnitaire sera calculé en fin d'année sur la base de la **PFR** de chacun, donc nos primes pour les 4 ans à venir seront gelées (sauf changement de grade). Il est donc important de vérifier que votre part variable n'est pas trop basse par rapport à la moyenne afin de ne pas être pénalisé sur du long terme. La cotation 2015 sera donc primordiale et déterminante.

Notre régime dit **IFSE** sera donc côté en fonction d'un coefficient individuel issue de notre PFR actuel (les nouveaux entrants prenant un coefficient de base majoré pour la fonction CTT). La partie dite variable du RIFSEEP appelée **CIA**, qui est un complément indemnitaire censé valoriser le travail des agents... n'est pas financée, donc il est clairement annoncé que nous n'avons aucun espoir de voir nos primes évoluées.

Nous rencontrerons le **16 juin** prochain le **conseiller social**, monsieur **Guzy** afin d'obtenir des **garanties sur la pérennité des cartes de trains** et les possibilités de faire évoluer notre statut. Un **courrier de revendications intersyndicales** vous sera adressé prochainement.

**Pierre GUERIF**